

Secours d'urgence au Sahel et à l'Inde

Le Canada a accordé \$250,000 à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour son programme de rapatriement des civils au Pakistan et au Bangla-Desh. Ce programme a été mis sur pied à la suite de l'accord bilatéral passé entre l'Inde et le Pakistan l'an dernier, et son application a été facilitée après la tenue récente du sommet islamique à Lahore, au Pakistan, à l'occasion de la reconnaissance officielle et mutuelle du Pakistan et du Bangla-Desh.

En novembre 1973, le Canada avait accordé \$1 million au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, montant qui a servi à rapatrier quelque 330,000 civils. Le Canada a aussi donné \$250,000 à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour ses travaux dans la zone africaine du Sahel, où on s'attend à ce que la famine qui touche 6 pays soit aussi étendue en 1974 que l'an dernier. En février, les prévisions pour les besoins en aliments pour l'an prochain ont été accrues. Les migrations des tribus nomades vers les centres de réfugiés dans différents pays diminuent encore les ressources de ces pays qui ont de la difficulté à nourrir leurs propres citoyens. La Croix-Rouge multiplie ses efforts pour aider les réfugiés qui n'ont aucun recours légal pour obtenir des aliments et des soins dans les pays où ils se sont réfugiés, et essaie de plus de les rapatrier.

Le Canada a fourni environ \$10 millions (aide alimentaire, transport aérien et autres biens et services) au Sahel en 1973 et a annoncé une nouvelle contribution de \$1.5 million en décembre dernier pour envoyer du blé à Ethiopie.

Symbole de l'usage métrique

Un "M" et une feuille d'érable stylisés représentent, au Canada, la conversion au système métrique. Pour attirer l'attention sur ce procédé en cours, on fera grand usage de ce symbole.

Le nouveau symbole que M. S.M. Gossage, président de la Commission du système métrique, a dévoilé au public lors d'une conférence de presse, qui suivait la réunion de la Commission du système métrique tenue récemment, peut s'appliquer à une grande variété de biens et de produits fabriqués, selon les mesures métriques, dans tous les

secteurs de l'économie.

L'usage grandissant de ce symbole caractéristique marquera l'adhésion du Canada à un système universel de mesure le plus simple et le plus perfectionné — le Système International d'Unités ou "SI".

Les sociétés privées qui utiliseront ce symbole sur leurs produits en apprécieront les divers avantages. Il est facile et peu coûteux de le reproduire en se servant de méthodes de reproduction fort variées. Ce symbole attire rapidement l'attention sur les produits et les publications, la publicité et les aspects des relations publiques liés au système métrique.

En administration et dans le stockage, il permettra d'éviter la confusion car il facilite l'identification des articles métriques. Sur le marché de l'exportation, le symbole sera le "porte-parole" des organismes en ce qui concerne la demande mondiale de produits métriques.

Enquête sur le prix de l'acier

Le premier ministre vient d'annoncer qu'il a demandé au juge Willard Z. Estey de la Cour d'appel de l'Ontario de diriger une enquête et de faire rapport sur les hausses récentes du prix de l'acier.

En vertu de son mandat, le juge Estey enquêtera sur la hausse des prix annoncée par la *Steel Company of Canada* le 15 mai 1974 et sur toute hausse de prix qui pourrait être annoncée par l'industrie de la production de fer primaire et des produits de l'acier.

Il déterminera si grâce à ces hausses les producteurs retirent de la vente ou de la distribution de ces produits des profits supérieurs à ceux qu'ils en retireraient normalement et s'il refusent de vendre ou de distribuer des stocks dans l'intention de réaliser plus tard des profits plus élevés.

Le premier ministre a rappelé qu'au début du mois de mai il avait demandé à M. Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce, de rencontrer le président de la *Steel Company of Canada*, M. Peter Gordon, à la suite de l'annonce d'une hausse des prix de certains produits de l'acier. Au cours de cette réunion le 13 mai, M. Gillespie avait demandé à M. Peter Gordon de surseoir à la hausse des prix en attendant les résultats d'une enquête. Le président de la *Steel Company of Can-*

ada n'avait pas accepté cette proposition.

Le premier ministre a indiqué que si le juge Estey conclut qu'il y a eu profits injustifiés un gouvernement libéral proposerait au Parlement de lui donner le pouvoir de mettre fin à des situations semblables.

Contribution du Canada à l'UNRWA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé qu'un chèque de \$1,150,000 constituant la plus grande partie de la contribution canadienne à l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été remis à l'Organisation des Nations Unies. La contribution canadienne pour l'année fiscale 1974-75 atteindra \$2,050,000, dont \$900,000 seront fournis sous forme de farine et le reste en argent. Depuis le début des programmes de secours, de santé et d'éducation de l'UNRWA, le Gouvernement canadien a versé plus de \$30,000,000 à ce fonds, ce qui fait du Canada le troisième plus grand donateur.

La population active

Selon les estimations, le niveau désaisonnalisé de l'emploi est passé de 9.06 millions en mars à 9.09 millions en avril, alors que le niveau du chômage est tombé de 514,000 à 508,000, ce qui représente un taux de chômage de 5.3% par rapport à 5.4% en mars. En avril 1973, on comptait 8.7 millions de personnes occupées et 509,000 chômeurs, ce qui constituait un taux de 5.5%.

En avril, on estimait à 9.59 millions la population active totale par rapport à 9.57 millions en mars. Le taux d'activité, soit le pourcentage de la population faisant partie de la population active, est passé de 58.3%, niveau constant en février et mars, à 58.4%.

Le niveau d'emploi, après désaisonnalisation, des hommes travaillant à plein temps, a légèrement diminué en avril, soit une baisse de 3,000 par rapport à mars, mais on signale une augmentation sensible (22,000) du nombre de femmes travaillant à plein temps.

Sur le plan régional, le taux de chô-